

## **Séance d'information sur les indications géographiques**

**Genève, 24 novembre 2020**

### **PROGRAMME**

*établi par le Secrétariat<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Le programme a été approuvé par le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) à sa quarante-deuxième session.

12 h 00 – 12 h 10 Observations liminaires du président du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

12 h 10 – 13 h 30 **Séance 1 : Évaluation des conditions ayant servi de base à la protection des indications géographiques et évaluation de toute modification de ces conditions**

*Les conférenciers examineront la manière dont leurs administrations respectives évaluent les conditions particulières de la protection des indications géographiques. Ils indiqueront comment cette évaluation est menée, aussi bien au stade de la demande initiale de protection qu'ultérieurement, en cas de modification de ces conditions.*

Animateur : M. John Clarke, directeur des relations internationales à la Direction générale de l'agriculture et du développement rural, Commission européenne, Bruxelles

Conférenciers : M. Juan Pablo Mateus, directeur des signes distinctifs à la Direction générale de l'industrie et du commerce (SIC), Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme, Bogota

M. Paolo Degiorgi, chef adjoint de secteur, Département fédéral des affaires économiques, de la formation et de la recherche (DEFR), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Berne

M. Steffen Gazley, directeur des audiences, Office de la propriété intellectuelle de la Nouvelle-Zélande (IPONZ), Wellington

13 h 30 – 14 h 30 **Séance 2 : Moyens d'empêcher les opérateurs de tirer profit de l'utilisation et de l'enregistrement de mauvaise foi des droits de propriété intellectuelle sur des indications géographiques dans le système des noms de domaine**

*Les conférenciers examineront la question des droits de propriété intellectuelle sur des indications géographiques enregistrés ou utilisés de mauvaise foi dans le système des noms de domaine et la manière dont une telle utilisation peut être empêchée.*

Animateur : M. John D. Rodriguez, avocat-conseil (marques), Bureau de la politique et des affaires internationales, Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO), Alexandria, Virginie, États-Unis d'Amérique

Conférenciers : M. Benjamin Fontaine, conseil en propriété intellectuelle en France et en Espagne, EGYPT - Ernest Gutmann - Yves Plasseraud, Alicante, Espagne

Mme Irene Calboli, professeur de droit, École de droit  
de l'Université A&M du Texas, Fort Worth, Texas,  
États-Unis d'Amérique

14 h 30

Clôture de la séance

[Fin du document]